

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle Rébory – domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie à 14h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP.

En exercice	Présents et représentés	Votants
22	9 + 4	13
Total des voix : 13		

Date de convocation
02/10/2025

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Jean-Pierre HERRIOU** : Moissac-Bellevue ; **Robert LAURENTI** : Valensole ; **Jean-Marie PAUTRAT** : Allons ; **Laurence DEPIEDS** : Saint Martin de Brômes ; **Laurent GUIOU** : Esparron de Verdon ; **Jacques AVANIAN** : Artignosc-sur-Verdon ; **Corine PELLOQUIN** : Bauduen.

Ont donné pouvoir : [1 voix chacun]

Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines) à **Jacques AVANIAN**
Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à **Jacques ESPITALIER**
Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougon) à **Corinne PELLOQUIN**
Michèle BIZOT-GASTALDI (La Palud sur Verdon) à **Jean-Marie PAUTRAT**

Délibération
n°25_10_B8_03

Candidature au label Grand Site de France-Gorges du Verdon. Convention de partenariat 2026-2033.
Validation de l'engagement du Parc naturel régional du Verdon

Les gorges du Verdon constituent un site naturel et paysager exceptionnel, inscrit au titre des sites depuis 1951 et classé depuis 1990. La fréquentation touristique annuelle approche 1 million de visiteurs, générant des enjeux de préservation et d'accueil. Depuis 2002, le territoire est engagé dans une démarche Opération Grand Site, pilotée par le Parc naturel régional du Verdon, qui a conduit à un plan d'actions validé en 2009 et mis en œuvre depuis 2010.

En mars 2023, le Comité de pilotage a acté la candidature des Gorges du Verdon au label Grand Site de France pour la période 2026-2033. La candidature, validée officiellement en septembre 2025, inclut un périmètre de 33 028 ha, 7 communes et 4 intercommunalités, et prévoit un plan d'actions structuré sur 8 ans pour la préservation, l'aménagement et l'animation du site.

La convention proposée à la signature de l'ensemble des partenaires : Etat, Région, Départements, EPCI, communes, Parc précise la gouvernance et les engagements financiers. Le document est annexé au dossier de candidature.

Le Grand Site de France vise à :

- Préserver les qualités paysagères, naturelles et culturelles,
- Développer l'accueil touristique dans le respect du patrimoine et des habitants,
- Mobiliser l'ensemble des partenaires autour d'un plan d'actions annuel, piloté et coordonné par le Parc du Verdon.

La gouvernance repose sur :

- Comité de pilotage (COPIL) : validation stratégique et suivi du plan d'actions, pilotage politique
- Comité local des élus : coordination politique et suivi budgétaire local,
- Comité technique (COTEC) et groupes de travail : suivi opérationnel et préparation des décisions.

Les actions du plan 2026-2033 incluent des investissements, la gestion des équipements, la communication et le suivi scientifique, financés par les collectivités et l'État selon une répartition définie.

Le Parc naturel régional du Verdon, en tant que coordinateur et animateur, s'engage à :

- Assurer la mise en œuvre, le suivi administratif et technique, et l'animation du plan d'actions,
- Cordonner les différents acteurs (collectivités, services de l'État, partenaires socio-professionnels),
- Porter les actions communes du plan et gérer les budgets dédiés à l'accueil, à la communication et aux équipements,
- Veiller au respect des objectifs de préservation, d'aménagement et de développement durable définis dans la candidature au label.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-250401072-20251016-DEL25_10_B8

... / ...

La convention est en concordance avec le calendrier de la labélisation qui s'étend sur une période de 8 ans entre 2026 et 2033.

Entendu l'exposé du Président,

après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du Bureau :

- approuvent les engagements du Parc dans la convention de partenariat 2026-2033 de la candidature au label Grand Site de France-Gorges du Verdon,
- autorisent le Président à la signer ainsi que toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

Pour extrait conforme

Le Président

Bernard CLAP



DEL25_10_B8_03